

PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Une consultation du public relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Communauté d'agglomération du niortais, portant sur la mise en place de dispositifs de gestions des eaux pluviales sur la zone d'activités La Fiée des Lois à PRAHECQ, est organisée du lundi 23 février 2026 au vendredi 29 mai 2026 inclus, sur la commune précitée.

Ce projet, constitué conformément aux articles R181-12 à R181-15-9 du Code de l'environnement, comporte notamment un résumé non technique.

Pendant la durée de la consultation, le dossier et tout renseignement pertinent relatif à ce projet seront consultables via le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres : <https://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/Enquetes-publiques-departementales-et-arretes-d-autorisation/PRAHECQ> et via le site de la communauté d'agglomération du niortais : <https://www.niortagglo.fr/prahecq26>

Les observations, propositions et contre-propositions du public pourront pendant toute la durée de la consultation être :

- adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de PRAHECQ (Place de l'église 79 230 PRAHECQ), avec la mention « Régularisation mise en place dispositifs eaux pluviales ZA Fiée des Lois » ;
- déposées sur les registres mis à disposition à la mairie de Prahecq et au siège de la CAN ;
- déposées via un registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.niortagglo.fr/prahecq26>

Monsieur Pierre GUILLON, désigné commissaire enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 24 novembre 2025, organisera deux réunions publiques avec la participation du pétitionnaire :

- réunion publique d'ouverture de la consultation le jeudi 26 février 2026 à 8h00 à la salle de la Laiterie située 21 rue Saint-Martin à Prahecq ;
- réunion publique de clôture de la consultation le mardi 26 mai 2026 2026 à 8h00 à la salle de la Laiterie située 21 rue Saint-Martin à Prahecq ;

Il se tiendra à la disposition du public en mairie de PRAHECQ les jours et heures suivants :

- Samedi 7 mars 2026 de 10h00 à 11h30 ;
- Samedi 25 avril 2026 de 10h00 à 11h30 ;

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture, dès la publication de l'avis de consultation du public ou pendant la durée de celle-ci.

Un affichage de la consultation sera effectué en mairie de Prahecq et sur le site de la zone d'activité. Un certificat d'affichage sera transmis à la fin de la consultation à la préfecture des Deux-Deux-Sèvres.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public sur le site internet de la consultation au plus tard à la date de publication de la décision.

La décision d'autorisation ou la décision de refus sera prise par arrêté du préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de la Communauté d'agglomération du niortais – 140 rue des Equarts – 79 000 NIORT – 05 17 38 80 19 emmanuelle.bordereaux@agglo-niort.fr